

Comptes Annuels au 31 décembre 2017

Exercice de 12 mois

Comité d'Entreprise
LSL Intersport

Comptes Annuels au 31/12/2017

- Compte rendu de l'Expert-Comptable
- Règles et méthodes adoptées
 - *Dispositions générales*
 - *Références légales*
 - *Méthodologie comptable*
 - *Principes comptables*
 - *Conventions spécifiques retenues*
 - *Faits caractéristiques de l'exercice*
- Bilan à la clôture
- Compte de résultats 2017
- Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité d'entreprise au 31/12/2017
 - *L'organisation du comité*
 - *Les Activités Sociales et Culturelles*
 - *Les Activités Economiques et Professionnelles*
 - *Subventions*
 - *La trésorerie et les autres éléments du patrimoine*
 - *Engagements en cours et transactions significatives*

Compte rendu de l'Expert-Comptable

Au Comité d'entreprise de LSL Intersport

Conformément à notre lettre de mission, nous vous présentons le compte rendu sur la gestion financière du comité d'entreprise de LSL Intersport pour l'exercice 2017.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des obligations comptables des comités d'entreprise telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application. En particulier l'article L. 2325-46 qui s'applique à votre Comité prévoit :

« Par dérogation à l'article L. 2325-45, le comité d'entreprise dont les ressources annuelles n'excèdent pas un seuil fixé par décret peut s'acquitter de ses obligations comptables en tenant un livre retraçant chronologiquement les montants et l'origine des dépenses qu'il réalise et des recettes qu'il perçoit et en établissant, une fois par an, un état de synthèse simplifié portant sur des informations complémentaires relatives à son patrimoine et à ses engagements en cours. Le contenu et les modalités de présentation de cet état sont définis par un règlement de l'Autorité des Normes Comptables ».

Dès lors, notre intervention s'inscrit dans le cadre des « autres missions sans assurance » prévues par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (référentiel normatif et déontologique).

Notre mission ne comporte pas de contrôle de la matérialité des opérations, les existants physiques ne sont pas vérifiés matériellement. Des sondages sont réalisés sur les pièces comptables pour l'exercice 2017.

Le compte-rendu de la gestion financière ci-joint se caractérise par les données suivantes :

- ✓ Total du bilan : 33 126 euros
- ✓ Résultat des activités économiques et professionnelles : 2 670 euros
- ✓ Résultat des activités sociales et culturelles : 1 849 euros

Il a été établi à partir des pièces, documents et informations fournis par le Comité.

Fait à Lyon, le 7 février 2018

Eva Cornaton



Expert-Comptable

Règles et méthodes adoptées

Dispositions générales

Le Compte-rendu de la gestion financière du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Monsieur Alain JOUAN et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT. Il porte sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017. Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du Compte-rendu de la gestion financière du Comité.

Références légales

Le présent compte-rendu de gestion financière est établi conformément aux dispositions telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application, en particulier l'article L. 2325-46.

Méthodologie comptable

Les comptes du Comité ont été tenus selon une comptabilité de trésorerie en cours d'année avec rétablissement en fin d'exercice des créances et des dettes significatives.

La méthode est celle des coûts historiques.

Il a été dressé deux comptes de résultat : un pour chaque budget du Comité.

Le bilan permet de décrire le patrimoine du Comité en fin d'exercice.

Principes comptables

Les conventions décrites ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- séparation des exercices.

Conventions spécifiques retenues

Néant.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les subventions relatives au 4ème trimestre N sont versées en janvier N+1.

Ainsi, les subventions prises en compte dans les résultats au titre de l'année 2017 correspondent au dernier trimestre 2016 et aux 3 premiers trimestres 2017.

En 2016, le Comité a encaissé 7 830 € au titre des chèques vacances mis à disposition des salariés en 2017. Cette somme a été inscrite en « produits constatés d'avance » au 31/12/2016 et au compte de résultat 2016.

En 2017, le Comité a encaissé 19 330 € au titre de la participation des salariés aux chèques vacances :

- 11 370 € au titre des chèques vacances « campagne 2017 »
- 7 960 € au titre des chèques vacances « campagne 2018 » (chèques qui seront distribués aux salariés courant 2018).

Cette somme est donc déduite du résultat ASC 2017 (pas d'impact en 2017) et enregistrée en « produits constatés d'avance » au bilan 2017.

ACTIF en €	31/12/2017 NET	31/12/2016 NET	PASSIF en €	31/12/2017	31/12/2016
			Report à nouveau ASC	10 803	8 281
			Résultat ASC	1 849	2 522
			<i>Fonds propres ASC</i>	<i>12 652</i>	<i>10 803</i>
			Report à nouveau AEP	8 341	5 528
			Résultat AEP	2 670	2 812
			<i>Fonds propres AEP</i>	<i>11 010</i>	<i>8 341</i>
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			TOTAL FONDS PROPRES	23 662	19 144
Stocks	136	348			
Caisse	6	22	Charges à payer fournisseur	1 539	1 503
Produit à recevoir	39				
Trésorerie courante	32 945	28 107			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	33 126	28 477	TOTAL DETTES	1 503	1 503
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance	7 960	7 830
TOTAL ACTIF	33 126	28 477	TOTAL PASSIF	33 126	28 477

Les charges à payer de 1 539 € correspondent aux honoraires comptables.

Les produits à recevoir correspondent à un règlement en attente sur la vente de champagne.

ASC : Activités Sociales et Culturelles

AEP : Attributions Economiques et Professionnelles

DÉPENSES		2017	2016	RECETTES		2017	2016
SECTION «ATTRIBUTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES»	Tâches administratives			Subvention AEC brute de l'exercice	7 787	7 491	
	Expertises et missions économiques	1 539	1 503	Quote-part de la subvention AEC reversée			
	Formation			Subvention AEC nette de l'exercice	7 787	7 491	
	Communication avec le personnel de l'entreprise						
	Autres dépenses	3 578	3 176	Autres produits			
Sous-total I		5 117	4 679	Sous-total I	7 787	7 491	
EXCÉDENT		2 670	2 812	DÉFICIT			
SECTION « ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES »	Evénementiel			Contribution brute de l'employeur	56 847	51 022	
	Sports			Quote-part de la contribution de l'employeur reversée			
	Cultures et voyages	60 060	56 440	Contribution nette de l'employeur	56 847	51 022	
	Loisirs et fêtes	16 516	13 814	Sommes précédemment versées par l'employeur aux caisses d'allocations familiales et organismes analogues			
	Billetterie	3 145	2 777	Remboursement par l'employeur des primes d'assurance			
				Participation des salariés	29 941	27 359	
				Subventions obtenues			
				Dons et legs			
				Manifestations			
				Revenus de biens			
Autres dépenses	8 454	8 818	Autres produits	3 235	5 991		
Sous-total II		88 175	81 850	Sous-total II	90 023	84 372	
EXCÉDENT		1 849	2 522	DÉFICIT			
TOTAL I + II		93 292	86 528	TOTAL I + II	97 810	91 863	
EXCÉDENT		4 518	5 335	DÉFICIT			

Le résultat AEP 2016 est donc un bénéfice de 2 670 € (vs. un résultat bénéficiaire de 2 812 € en 2016).

Le résultat ASC 2017 est donc un bénéfice de 1 849 € (vs. un résultat bénéficiaire de 2 522 € en 2016).

Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité d'entreprise au 31/12/2017

(article L. 2325-50 du Code du Travail)

1. Organisation du Comité

Le rapport de gestion du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Monsieur Alain JOUAN et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT.

Le mandat actuel est d'une durée de 2 années.
La date d'élection était en avril 2017.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Ils portent sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du rapport de gestion et d'activité.

Eléments relatifs à l'organisation du comité :

- nombre de sièges légal ou conventionnel : 5 titulaires et 5 suppléants
- nombre d'élus : 4 ouvrier/employés et 1 cadre/agent de maîtrise.
- effectif de salariés du comité (nombre et fonctions) : 0
- nombre et nature des commissions du comité : pas de commission constituée
- effectif de l'entreprise : 177 en janvier 2018 (167 saint Vulbas dont 5 CDD, Machecoul 10 salariés)
- nombre d'établissements de l'entreprise : 2 établissements

Document établi par Grégory CHIAROT le 26 janvier 2018

2. Les Activités Sociales et Culturelles

Synthèse des Activités Sociales et Culturelles						
ACTIVITES COMMISSIONS	Dépenses engagées	variation stocks	Participat° salarié	Contribution du CE	Taux de contrib.	Contribution du CE
	2 017	2 017	2 017	2 017	2 017	2 016
ANCV	60 060		19 200	40 860	68%	39 740
Cadhoc Noël	12 870			12 870	100%	11 490
Cadhoc autres évènements	500	-255		755	100%	695
Repas Noël	3 646		690	2 956	81%	1 634
Parfum	6 859		6 865	- 6	0%	-
Texam			56	- 56		56
Printemps de Perouges				-		64
Bijou	210		210	-	0%	
Champagne	458		458	-	0%	
Chocolat	172		116	56	33%	
Disney	294		294	-	0%	
Cinéma	1 990		1 235	755	38%	812
Walibi	864	43	778	44	5%	-
Parc des Oiseaux	40		40			
Charges des activités	87 963	- 212	29 941	58 233	66%	54 491
Subv. Employeur ASC	56 847			56 847		51 022
FDJ/Daltys (redevances boissons)	2 869			2 869		5 989
Chèque déjeuner	366			366		
Intérêt	0			0		1
Ressources des activités	60 082			60 082		57 013
SOLDE				1 849		2 522

On notera la hausse de la subvention ASC, partiellement compensée par le recul des redevances boissons.

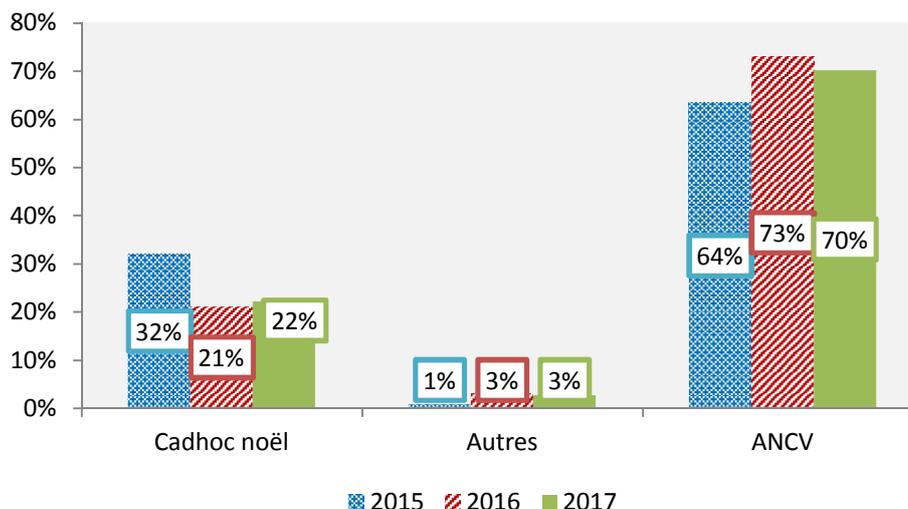
Le stock de « Cadhoc évènements » est passé de 305 € à 50 € entre 2016 et 2017 soit une variation de stock de -255 €.

Le résultat sur le chocolat est une dépense de 56 € : ballotin de chocolats offert au « père Noël ».

Texam : le CE a reçu un règlement début 2017 au titre des ventes 2016.

Le CE dispose d'un stock Walibi de 86,4 € sur 31/12/2017. A noter que 2 billets payés par un salarié en 2016 ont été délivrés en 2017.

Répartition des dépenses ASC

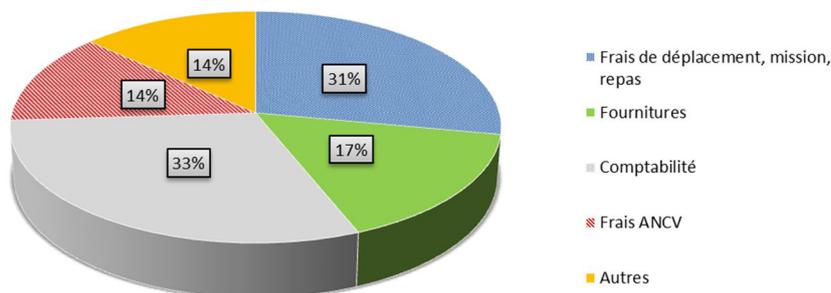


3. Les Activités Economiques et Professionnelles

<i>Budget AEP</i>	Réel 2 017	Réel 2 016	Réel 2 015
Frais de déplacements/missions/repas...	1 431	1 032	1 453
Fournitures	816	577	1 172
Informatique	192		546
Comiteo			1 915
Comptabilité	1 539	1 503	1 476
Clés FDJ			441
Frais ANCV	656	600	400
Telecom	360	363	517
Evènement de fin d'année			1 087
Autres	123	604	200
Total charges	5 117	4 679	9 208
Subvention AEP reçues sur l'exercice	7 786,95	7 491	6 969
Total ressources	7 787	7 491	6 969
Perte / Excédent	2 670	2 812	-2 240

Le budget AEP est excédentaire et s'établit à 2 670 € (vs 2 812 € en 2016).

Dépenses AEP 2017



4. Subventions

Total des subventions reçues en 2017 (4ème trimestre 2016 et 3 premiers trimestres 2017) :

- Au titre du fonctionnement (0,20%) : 7 786,91 €
- Au titre des ASC (1,46%) : 56 846,81 €

Il conviendrait de transmettre le détail du calcul de la masse salariale servant de base pour la détermination des subventions afin que l'expert-comptable puisse en contrôler la cohérence.

5. La trésorerie et les autres éléments du patrimoine

L'évolution de la trésorerie du CE

solde à la banque en euros			au 31/12	au 31/12	au 31/12	soit
La trésorerie est constituée par :		numéro	2015	2016	2017	une évolution
Société Générale	▶	00037261001	14 852	16 715	17 331	616
Société Générale	▶	00037260995	7 004	9 994	12 763	2 768
Société Générale	▶	00036515886	90	92	92	0
Globalement une trésorerie			21 946	26 801	30 185	3 384
solde dans les livres	Fonctionnement		7 004	9 844	12 622	
solde dans les livres	Activités		<u>14 722</u>	<u>18 172</u>	<u>20 323</u>	
total en comptabilité			21 727	28 016	32 945	

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/17				
			Solde ASC Société Générale	17 331
			Solde comptable cahier	20 323
			écart	-2 992
23-nov		Carrefour Papillote	43	
03-janv		Encaissement parfums		1 845
03-janv		Remise espèces - parfum		54
03-janv		Repas de noel - espèce		30
03-janv		Bijoux(madeleine) - espèce		17
03-janv		Champagne		419
03-janv		bijoux(madeleine)		96
03-janv		chocolatier Gohier		58
03-janv		Repas de Noël		630
11-janv		bijoux(madeleine)	113	
			156	3 148
				2 992

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/17				
			Solde AEP Société Générale	12 763
			Solde comptable cahier	12 622
			écart	141
24-déc		Chèque 788 non débité		141
			0	141
				0

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/17				
			Solde AEP Société Générale	0

Stock	31/12/2017
Cadhoc évènement	50
Walibi	86
TOTAL	136

6. Engagements en cours et transactions significatives

BUDGET	NOM DE L'ENTITE	SECTEUR D'ACTIVITE	ENTITÉ LIEE	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	FLUX DE L'EXERCICE	FLUX DE L'EXERCICE	CONVENTION ÉCRITE	DUREE	ENTITÉ INCLUDE DANS PER. DE CONSO.	OBSERVATION/ INFORMATION SUR LA NATURE DE L'OPERATION
ASC	ANCV	Chèque-vacances	Non	Non	Oui	Oui	Non	NA	Non	60 444 €
ASC	Cadhoc	Chèques Cadhoc	Non	Non	Oui	Oui	Non	NA	Non	12 900 €